

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-050

SEANCE du 30 juin 2022

Convoqué le 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente du mois de juin, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mme ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents :

Pouvoirs : Mme BOU Suzanne à M. AUBERT Sébastien, Mme CHABRAND Gisèle à M. LAGIER Robert, Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M. MEYSSIREL Bernard,

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR L'ASSISTANCE A L'ELABORATION ET A LA REDACTION DE LA CANDIDATURE NOVALTITUDE STEP 2

Considérant que la candidature Novaltitude dont la commune des Orres est chef de file a été sélectionnée à l'issue de la phase 1 pour l'étape 2 de la sélection du programme Interreg de l'espace alpin,

Considérant le besoin d'assistance pour l'élaboration de la candidature Novaltitude pour la deuxième étape de sélection,

Considérant qu'une demande de subvention de fonctionnement peut être sollicitée pour ce projet auprès du service montagne de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur,

Considérant que la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur est partenaire de cette opération,

Considérant que le montant total de la dépense subventionnable sur ce projet s'élève à 3 350 € H.T,

Vu le plan de financement ci-dessous :

FINANCEUR	Montant HT (€)	%
Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur	2 680,00 €	80%
Commune des Orres - Autofinancement	670,00 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'assistance à l'élaboration et à la rédaction de la candidature Novaltitude step 2 et son plan de financement.

Accusé de réception Novaltitude
605210500089-20220830-20220804-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du service montagne de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*